

# DÉFENSE ET ILLUSTRATION

## DES SERVICES PUBLICS<sup>1</sup>

### Plan :

I. Défense et illustration des services publics – II. L’apport des services publics au niveau de vie moyen des Français.

### Références :

- *Le Monde diplomatique*, janvier 1996, **Défense et illustration des services publics**, par Paul-Marie Coûteaux ;
- *Le Monde diplomatique*, juin 2004, **Services publics et classe ouvrière**, par Jean Jaurès (reproduit d’après Roland Leroy (dir.), **Un siècle d’Humanité, 1904-2004**, Le Cherche Midi, 2004) ;
- *Le Monde diplomatique*, septembre 2009, **Comment l’entreprise usurpe les valeurs du service public**, par Danièle Linhart ;
- *Humanisme*, n° 294, décembre 2011, **Dépenses publiques et pacte social : quelques idées reçues**, par Marc Bousseyrol ;
- *Alternatives économiques*, n° 453, décembre 2024, **Manuel de défense des services publics** ;
- *Le Monde diplomatique*, avril 2025, **La culture du service public**, par Évelyne Pieiller ;
- *L’Humanité*, 3-5 octobre 2025, **La Sécu, un remède au capitalisme** ;

---

<sup>1</sup> Cf. intervention de Muriel Ternant (PCF) à la journée nationale pour des services publics du XXI<sup>e</sup> siècle du 24 mars 2025 et note de Denis Durand de mars 2017 à la Fondation Gabriel Péri **Financer l’expansion des services publics en Europe**.

- I -

Quelques éléments de doctrine, au préalable. Ceci n'est pas une démonstration, mais l'énoncé (le rappel) des principes et des enjeux auxquels nous sommes attachés – ou devrions être attachés – à propos des services publics.

Le développement du service public est ni plus ni moins qu'un **projet de société, un enjeu de civilisation**.

 Parce que les services publics protègent. Parce qu'ils garantissent le respect des besoins fondamentaux. Parce qu'ils permettent l'effectivité et l'égalité d'accès aux droits. À tous ces titres, les services publics constituent un pilier de la république. Ils sont garants de la cohésion sociale et territoriale.

Mais, les services publics sont également générateurs d'**efficacité sociale et économique** grâce aux mutualisations et aux coopérations qu'ils organisent.

Voués à l'**intérêt général**, les services publics doivent être dégagés des logiques du capital et des marchés.

Développement des services publics et **développement industriel** sont indissociablement liés.

Pour garantir l'**égalité d'accès**, la **continuité du service**, la **neutralité**, ainsi que la lutte contre la corruption, les agents du service public doivent bénéficier d'un **statut** adéquat.

Enfin, les services publics doivent être conçus dans l'élément de la **propriété publique** et de la planification démocratique.

**Pratiquement, l'analyse des services publics révèle trois grands sujets de préoccupation :**

1. Une crise importante du travail : précarisation et appauvrissement des agents, pénuries de main-d'oeuvre ;
2. Une crise de l'égalité d'accès aux services publics : mise en concurrence des services publics entraînant leur segmentation et leur concentration sur les créneaux les plus générateurs de recettes (exemple emblématique : le transport ferroviaire) ;
3. Une crise d'efficacité générée par la mise en concurrence et tout ce qu'elle entraîne : gestion des marchés et des appels d'offres, coordination des interfaces entre opérateurs multiples, agences spécialisées ;

La CGT porte deux grandes propositions pour le développement des services publics :

1. Une proposition de financement des services publics émancipé des marchés par un « *Fonds de développement des services publics* ». Le principe repose sur l'instauration d'un droit de tirage sur un fonds européen dédié aux services publics, exercé par des comités locaux (cf. infra) rassemblant des usagers, des élus locaux, des travailleurs, sous contrôle des Conseils régionaux, des parlements nationaux et du parlement européen. Un tel fonds serait alimenté directement par la BCE par de la création monétaire, afin de ne pas être soumis aux critères des marchés financiers. Les règles européennes n'interdisent pas la création d'un tel fonds.
2. Une proposition de démocratisation des services publics à travers l'installation de *comités de pilotage locaux*.

Par ailleurs, le PCF a récemment accompli un geste fort, le 30 octobre 2024. Dans le cadre de sa niche parlementaire au Sénat, il a formulé une proposition de loi constitutionnelle sur la Charte des services publics.

## L'APPORT DES SERVICES PUBLICS AU NIVEAU DE VIE MOYEN DES FRANÇAIS<sup>2</sup>

En automne 2024, l'INSEE a publié des données intéressantes sur le revenu des ménages en 2022 et 2023, sur les inégalités de revenu, le pouvoir d'achat et le rôle des pouvoirs publics en la matière.

On se rend compte que les services publics ajoutent **14.100 euros** au niveau de vie moyen des ménages.

Quelques explications avant de rentrer dans le vif du sujet. Notre point de départ est le **Revenu National Brut (RNB)**,

c'est-à-dire « *l'ensemble des revenus perçus par les différentes unités économiques résidant en France : les ménages, les entreprises, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif* ».

Si on retrace de ce RNB la dépréciation du capital liée à l'usure des logements, des équipements et des infrastructures, on obtient le **Revenu National Net (RNN)**.

---

<sup>2</sup> Source : Alain Tournebise, in *Économie & Politique*, nov-déc 2024, n° 844-845.



En 2022, en France, il est de 2227 Milliards d'euros, soit 32.700 euros par habitant<sup>3</sup> et 46.700 euros par **unité de consommation**<sup>4</sup>.

Partant du RNN, l'INSEE établit, à travers un jeu d'hypothèses, le **revenu primaire élargi** des ménages avant tout mécanisme de distribution.

Et maintenant, je commence à entrer dans mon sujet. Trois mécanismes de redistribution modifient la répartition du Revenu Primaire Élargi des ménages pour constituer, après transferts, le **Niveau de Vie Élargi** :

- Les prélèvements (ensemble des impôts, directs et indirects, des taxes et des cotisations sociales) : **26.000 euros** par UC en 2022 ;
- Les prestations sociales monétaires
  - Revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, pensions d'invalidité, indemnités maladie),
  - Autres revenus (allocations familiales, minima sociaux, prime d'activité)

Pour un total de **11.900 euros par UC** ;

- Les transferts non monétaires
  - Transferts en nature individualisables (éducation, santé, logement et action sociale),
  - Les dépenses collectives (police, justice, armée, etc.)

Pour un total de **14.100 euros par UC**.

---

<sup>3</sup> **Population de base** : 68.000.000.

<sup>4</sup> **47.700.000 unités de consommation**. Pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les personnes de moins de 14 ans.

Un ménage sans enfant correspond à 1,5 unité de consommation (1 + 0,5). Un ménage avec deux enfants de moins de 14 ans correspond à 2,1 unités de consommation (1 + 0,5 + 0,3 + 0,3). Un ménage avec deux enfants de 14 ans ou plus correspond à 2,5 unités de consommation (1 + 0,5 + 0,5 + 0,5).

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage.

Comme on le voit, les transferts liés aux services publics jouent un rôle prépondérant, plus important que les prestations sociales monétaires (11.900 euros). Et je n'envisage là, pour le moment, que des moyennes.

Si nous regardons les choses par catégorie de niveau de vie, nous allons voir que l'ensemble des transferts publics atténue les différences de revenus entre ménages. L'indicateur le plus général de cela est qu'il y a moins d'inégalités entre les Niveaux de Vie Élargis (L.6) qu'entre les Revenus Primaires Élargis (L.2).

Alors que pour les revenus primaires élargis (L.2) le rapport va **de 1 à presque 12** (9800 – 114700), il n'est plus que **de 1 à 2,5** (30400 – 78700) pour les niveaux de vie élargis.

L'INSEE indique que les transferts monétaires (L.4) et les services publics (L.5) améliorent le niveau de vie de 57% des personnes (en gros, les catégories de revenus C1, C2 et C3). Les ménages de ces catégories sont **bénéficiaires nets**, tandis que ceux des autres catégories (C4, C5) sont **contributeurs nets**.

| Nature des revenus                                        | C1           | C2           | C3           | C4           | C5            | ENS          |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| L.1 - Part d'individus en %                               | 20           | 20           | 20           | 20           | 20            | 100          |
| <b>L.2 - Revenu Primaire Élargi</b><br>(Avant transferts) | <b>9800</b>  | <b>22100</b> | <b>35000</b> | <b>51200</b> | <b>114700</b> | <b>46700</b> |
| L.3 - Prélèvements                                        | -7600        | -13300       | -19900       | -28500       | -60500        | -26000       |
| L.4 - Prestations sociales monétaires                     | 9000         | 11400        | 11800        | 12400        | 14900         | 11900        |
| L.5 - Transferts non monétaires et autres                 | 19200        | 16200        | 13600        | 12100        | 9600          | 14100        |
| <b>L.6 - Niveau de Vie Élargi</b><br>(Après transferts)   | <b>30400</b> | <b>36400</b> | <b>40500</b> | <b>47200</b> | <b>78700</b>  | <b>46700</b> |

Tableau de synthèse des comptes par cinquième de niveau de vie usuel en 2022 (en euros par UC).

Lecture : en 2022, le niveau de vie élargi moyen des ménages les 20% les plus aisés s'élève après transferts à 78700 euros par UC.

Source : INSEE

**Regardons maintenant la colonne « ENSEMBLE »** ; on y retrouve les données que j'ai indiquées au début : toutes catégories confondues, le revenu primaire élargi est de 46700 euros par UC ; les prélèvements sont de 26000 ; les prestations sociales monétaires de 11900 ; et les transferts des services publics de 14100. Après ces transferts, au niveau de la colonne « ENSEMBLE », le niveau de vie élargi est toujours de 46700 euros, ce qui est normal puisque ce que des individus de la nation ont reçu, ce sont d'autres individus de la nation qui ne l'ont pas eu ou qui l'ont donné.

**Prenons la catégories C1, les 20% les plus modestes** – Leur revenu primaire élargi avant transferts est de 9800 euros, et il est de 30400 euros après transferts (+ 310%). -7600 euros de prélèvements ; 9000 euros de prestations sociales monétaires ; 19200 euros de services publics.

**Catégorie C5, des 20% les plus aisés** – Partant d'un revenu primaire élargi avant transferts de 114700 euros, ils parviennent à un niveau de vie élargi de 78700 euros après transferts (-30%). Prélèvements : -60500 ; prestations sociales monétaires : 14900 ; services publics : 9600.

**Quelques indications sur les masses financières concernées** – L'ensemble des prélèvements représente 1241 milliards d'euros, 287 milliards étant prélevés sur les personnes de la moitié basse de l'échelle de niveau de vie, et 954 milliards sur les personnes de la moitié haute.

S'agissant des transferts en nature, c'est-à-dire des services publics individualisables. Les 10% les plus modestes en bénéficient pour 65,1 milliards, et les 10% les plus aisés pour 32,3 milliards.

**Si on considère non plus des quintiles, comme ici, mais des déciles (tranches de 10%)** - Les inégalités sont plus nettes : le revenu primaire élargi des 10% les plus aisés est alors 23,6 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes, et, après transferts, le niveau de vie élargi des 10% les plus aisés est 3,8 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes. Je rappelle

qu'en quintile les écarts de revenu primaire élargi « C1-C5 » étaient de 1 à 12, ramenés de 1 à 2,5 pour les niveaux de vie élargis.

Si on poursuivait l'exercice, et qu'on prenait en considération des centiles, les écarts se mettraient à atteindre des niveaux stratosphériques, et on commencerait à s'intéresser à des individus dont le nombre ne se compte plus en millions mais en milliers. Une minorité extrêmement réduite – quelques milliers de traders, de financiers et de patrons de multinationales – qui contrôlent l'essentiel du pouvoir sur l'utilisation de l'argent et sur l'utilisation des profits au détriment de tout le reste de la population.

**L'ensemble de ces chiffres montre que la lutte pour la défense du service public est une composante essentielle de la lutte contre les inégalités et pour la progression du niveau de vie.**